ultra-clérical de cette manifestation, vous aurez prendre, Monsieur le ministre, que l'envoi d'une telle lettre constitue un crime social tangeel il est impossible de pardonner.

Suit une copie de la lettre d'invitation à une fête religieuse au cours de laquelle Mlle du Cor de Duprat devait quêter.

Résultat: le colonel du Cor de Duprat, proposé pour le grade de général en 1902 a été rayé.

LES VICTIMES DE LA DÉLATION

Le *Gaulois* donne deux listes d'officiers: l'une contenant le nom des officiers sacrifiés à la suite de dénonciations du Grand-Orient, et l'autre, le nom des officiers qui ont obtenu de l'avancement par faveur, parce que le Grand-Orient les avait recommandés. Nous croyons utile de publier ces listes:

RÉGIMENTS DÉLITRÉS

Macofaron, chef-major du 1er corps à Lille, lieutenant-colonel [illegible] 1er de ligne, Amiens. Bouge, 37e de ligne, Soissons. De Richard d'Ivry, 67e de ligne, Soissons. Bessyre des Horts, 117e de ligne, Le Mans. Calé, 102e de ligne, Paris. Larroche, 108e de ligne, Paris. Felyal de Mercourt, 112e de ligne, Mamers. De Bonaventure, 118e de ligne, Laval. Boudet de Puymégras, chasseurs de la 1re division, Paris. Pinatel, officier d'ordonnance, 17e brigade, Auxerre. Doumenjo de Fontbonne, 1re division de chasseurs, Nancy. Lebarrier, 21e de ligne, Saint-Dié. De Le Grange, 27e de ligne, Sézan. Lefèvre, 127e de ligne, Sézan. [illegible] 24e de ligne, Saint-Dié. Chapus, 29e de ligne, Nîmes. De Saint-Andre, 52e de ligne, Avignon. Valette d'Orsay, officier d'ordonnance, 32e brigade, Lons-le-Saunier. Vautier, à l'état-major du gouverneur d'Epinal. Viriot, 153e de ligne, Epinal. Fivel, à l'état-major de la 1re division, Bayonne. De Sabline, 57e de ligne. Lalgnac. Rimaud, à l'état-major du 2e corps, Besançon. Le Roy Laderie, 2e bataillon de chasseurs, Epernay. Grenier, 16e de ligne, Epinal. Bouget, 14e de ligne, Epinal. Baudot, 20e de ligne, Bayonne. De Chalain, 10e de ligne, Auxonne. Mourey, 40e de ligne, Auxonne. Spomas, 22e de ligne, Cosne. Seymour-Thivier, 90e de ligne, Châteauroux. Magnan, 24e de ligne, Tours. De Nadaillac, à l'état-major du 17e corps, Toulouse.

Bomsy, 49e de ligne, Tours. Cigna, 128e de ligne, Angers. Goulard, 130e de ligne, Poitiers. De Saint-Cyr, 46e de ligne, Nantes. Jouin, 111e de ligne, Niamey. D'Arnal de Serres, 71e de ligne, Saint-Etienne. Granz, 41e de ligne, Rennes. Grandin de l'Eprevier, 25e de ligne, Cherbourg. Rouliaux, 93e de ligne, La Roche-sur-Yon. Le Vexier, 93e de ligne, La Roche-sur-Yon. Lebiane, 79e de ligne, Limoges. Jansen, 92e de ligne, Clermont-Ferrand. De Richard d'Ivry, officier d'ordonnance, 13e brigade, Annecy-Lanzé, à l'état-major du 14e corps, Lyon.

Bochard, officier d'ordonnance 8e division, Chambéry. De Gordana, 15e de ligne, Avignon. Hebenzon, 5e de ligne, Avignon. Boulaix, 122e de ligne, Montpellier. Charrié, 9e de ligne, Agen. Méry de La Canéorgue, 7e bataillon de chasseurs, Gap. De Bellerive, 14e de ligne, Montauban. Testefort, 46e de ligne, Mont-de-Marsan. King, 21e de ligne, Dijon. Chapiet, 23e de ligne, Tarbes. Lerous, à l'état-major du 2e corps, Nancy. Souverain, 12e de ligne, Toul. Debreuzy, 4e bataillon de chasseurs, Troyes.

OFFICIERS MAINTENUS

Nogué, adjoint-major 173e (Poitiers), actuellement en Tunisie. Poplace, 4e d'infanterie, Lille. Martin, 12e d'infanterie, Saint-Denis. Robert, 84e d'infanterie, Compiègne. Dadot, 11e d'infanterie, Cherbourg. Ledue, 31e d'infanterie, Mamers. Vignolet, 36e d'infanterie, Paris. Rodibre, 131e d'infanterie, Orléans. Ribon, 108e d'infanterie, Verdun. Perron, 81e d'infanterie, Langres. Quisiard, 93e d'infanterie, La Roche-sur-Yon. Marquet, 4e d'infanterie, Tulle.

Malapert, 63e d'infanterie, Limoges. Bordes, 110e d'infanterie, Saint-Mihiel. Defontaine, 14e bataillon de chasseurs, Grenoble. Lasbé, 35e d'infanterie, Bessède. Thocris, 109e d'infanterie, Lyon. Brun-Lirochette, 122e d'infanterie, Montpellier. Beaux, 17e d'infanterie, Béziers. Antoine, 30e d'infanterie, Auch. François, 30e d'infanterie, Auch. Lacoste, 15e d'infanterie, Pau. Meunier, 26e d'infanterie, Nancy. Bataille, service géographique, Paris. Pocsul, 5e d'infanterie, Avignon. Barraud, Ecole de Saint-Cyr.

Il est juste de dire immédiatement que le capitaine Vignolet, cité ici, proteste qu'il n'a dû son avancement qu'à ses bons services.

LE PRÉFET DÉLATEUR

M. Vadecard en usait avec les préfets comme avec des subordonnés. Il leur envoyait des formules de délation à remplir.

M. Gaston Jollet, préfet de la Vienne, répondait ainsi au Vadecard:

T. C. F.

Je vous retourne, sous ce pli, les deux notices *après les avoir remplies*.

Veuillez agréer, T. C. F., l'expression de mes sentiments frat. et dévoués.

Mes amitiés.

GASTON JOLLET.

Voici l'une des deux notices:

Poitiers. — 125e d'infanterie.

M. de Vadecard, commandeur.

Royaliste, clérical fanatique, ancien élève des Jésuites; continue à avoir des relations suivies avec eux.

Intelligent, hobile et d'une fourberie qui dépasse tout ce que l'on peut imaginer.

Cet officier est le plus dangereux de la garnison de Poitiers.

Il a la haine de tout ce qui est républicain et anticlérical et ne le cache pas.

C'est un officier à envoyer en Afrique ou dans les colonies le plus tôt possible; il est le type du chouan et très dangereux dans un pays qui a fait partie de l'ancienne Vendée.

L'ORGANISATION DE LA DÉLATION

Le Figaro, ce matin, donne sur l'organisation de la délation ces curieux détails:

Le ministère de la délation est divisé, au cabinet du général André, en trois services tout à fait distincts avec leurs subdivisions... propres!

La capitaine Mollin, le grand maître de ces trois services, a dans ses attributions spéciales les rapports avec le Grand-Orient.

Il a sous ses ordres trois soldats, quotidiennement occupés à transcrire sur les fiches numérotées les notes que lui adressait, au nom du Grand-Orient, M. Vadecard, secrétaire général de Grand-Orient.

Le second service est celui des lettres anonymes. Il est dirigé par le commandant Bernard, officier d'ordonnance du général André, son secrétaire particulier et son parent.

Le général André remettait chaque jour, personnellement, au commandant Bernard, les lettres anonymes que lui apportaient les courriers. Le commandant Bernard se préoccupait d'intérêt, inscrivait sur ces lettres le coefficient de 0 à 20 et transmettait les fiches au capitaine Mollin qui leur donnait un numéro d'ordre, les classait aux fiches maçonniques et les portait sur ses fameuses listes Carthage et Corinthe suivant qu'elles étaient, à ses yeux, défavorables ou favorables.

Donc, assimilation complète des fiches anonymes avec les fiches maçonniques dans une sorte d'annexe de la délation. Le rôle du commandant Bernard, neveu du général André, était encore plus répréhensible que celui du capitaine Mollin.

Il a été aussi mieux récompensé. M. Bernard a gagné à ce métier le crêpe d'honneur et le grade de commandant.

Enfin, voici le troisième service, le plus lamentable, dit le *Figaro*, parce que les délateurs sont ici des officiers frappant leurs camarades dans le dos.

Dans ce service, le lieutenant-colonel Jecquot, chef du personnel de la direction de l'artillerie, s'est signalé parmi les plus ardents.

Il avait pour aide le capitaine d'artillerie Savoureux. A eux deux, ils ont fait près de 600 fiches.

Ces deux officiers ont obtenu avancement rapide et décoration.

Dans l'infanterie sévissait le commandant Pacquier, soi-disant directeur du Cherche-Midi. Ce vénérable de la Loge *Voltaire* a fait des fiches sur plus de 50 régiments.

Le commandant Lemerle, ancien officier d'ordonnance du général André, commandant le 51e d'infanterie à Paris; le capitaine Allègre, du 20e bataillon de chasseurs à pied à Vincennes, sous la direction d'un ancien officier d'ordonnance du ministre de la Guerre; le commandant Lejaille, de ce même 20e chasseurs à pied, ont apporté des fiches ou des renseignements, sur la plupart de leurs camarades de régiment et de promotion et sur une quantité d'officiers appartenant aux régiments d'infanterie et aux bataillons de chasseurs à pied.

Le *Figaro* ajoute que tous ces officiers ont été récompensés par des grades et des honneurs.

A noter que le génie, l'intendance, l'administration, le corps de santé n'ont pas eu à souffrir de la délation.

Dans la cavalerie c'est, dit le *Figaro*, le capitaine Bernard d'Arc, de 7e chasseurs, qui remplissait l'office de délateur.

Et notre confrère donne le cliché photographique des fiches suivantes établies par cet officier:

Cavalerie

CHEFS D'ESCADRONS PROPOSÉS POUR LIEUTENANTS-COLONELS

A rayer:

De FONTANGES (O. H. M. J.), 7e cuirassiers; très hostile (illegible)

De MITAY (M. A. H.), 30e cuirassiers; violemment hostile à la République, clérical.

PERROT (R. H.), 8e dragons; très mauvais.

BOURGEOIS (M. O. V. E.), 11e cuirassiers; six ans de grade, clérical forcené, a des appuis au Conseil municipal collectiviste de Paris et s'en vante.

GUIOT de la BOCHÈRE (M. J. H. L. N.), 7e cuirassiers.

SAINT-POULOU (B. M.), 1er dragons; extrêmement dangereux, clérical avéré, fait actuellement des démarches auprès du gouverneur pour être maintenu; à rayer impitoyablement.

Tous ces officiers *à rayer* le furent effectivement.

Autres fiches du même officier:

COLONELS PROPOSÉS POUR GÉNÉRAUX (575)

Cavalerie

A rayer:

De MAS-LATRIE (J.-M.-A.), 2e dragons, 1895, a donné l'ordre à la Commission de remonte de son corps d'acheter au compte de l'Etat un cheval, sa propriété, mort la veille. Ce fait est connu, mais le général de division de Boisdeffre s'efforce de le repêcher.

GAUDIN de VILAINE (A.-C.-M.-M.), 12e dragons, — 1895.

De FONTAC (J.-L.-A.). Vivements au 2e dragons. (M. Chanet, officier d'administration de la division a relavé tous les vivements de la 6e division.)

MONTANGON (M.-H.-L.), 8e hussards — 1898.

De ROUX (J.-G.), 4e cuirassiers — 1898.

Ceux-là aussi furent impitoyablement rayés par le ministre, sauf M. de Mas-Latrie.

En récompense de ses fiches, M. de Brémond d'Ars fut nommé attaché militaire à Athènes.

AUTOUR DE LA DÉLATION

VADECARD

Nous avons annoncé dans nos dernières éditions que le citoyen Vadecard, secrétaire des *francs mouchards* de la rue Cadet, avait déposé une plainte contre M. Guyot de Villeneuve pour vol de documents.

C'est d'une belle audace.

Quoqu'il en soit, de nombreuses réunions ont eu lieu au Grand-Orient et Vadecard a été malmené dans ses fonctions.

Jamais la Franc-Maçonnerie ne trouvera un monsieur plus opaque celui-ci à pareille besogne.

BIDEGAIN

Mais si Vadecard fait le calme, son secrétaire adjoint Bidegain par contre a, dit-on, disparu.

Cette disparition jette les dignitaires du Grand-Orient dans une profonde stupéfaction. Serait-ce le traître?

Delpech attend l'âme angoissée et s'écrie: « Si Bidegain ne revient pas, Bidegain est coupable! C'est lui le misérable qui a vendu ses frères, c'est un traître justiciable des épées au ferblanc des disciples d'Hiram! » Bidegain reviendra-t-il?

Ce qu'il y a de curieux c'est que tous ces Delpech ne pensent absolument pas à ceci: c'est que le métier qu'ils faisaient ou laissaient faire vous leur couvert leur interdit absolument de juger n'importe qui, voire Bidegain.

FÉLICITATIONS!!

Il paraît que de nombreuses Loges envoient leurs félicitations au capitaine Mollin et à Vadecard.

Tant mieux, il ne saurait nous déplaire de voir tous les francs-maçons affirmer leur solidarité dans la honte et l'opprobre.

MOLLIN ET PASQUIER

Le ministre de la Guerre n'a pas accepté encore, dit-on, la démission de son compère Mollin, et on assure que des efforts sont tentés pour qu'une compensation soit offerte à cet honnête homme.

Quant au commandant Pasquier, il se cramponne au Cherche-Midi et ne pense même pas à se retirer.

LE COLONEL MUIRON

Un ami nous écrit:

Le colonel Muiron, dénoncé et insulté par les francs-mouchards des Loges, est l'arrière-neveu du héros du Pont-d'Arcole, le colonel Muiron qui se fit tuer héroïquement devant le drapeau.

C'est peut-être parce qu'il porte un nom glorieux qu'il était le plus désigné à la haine des Vadecard et des sous-Vadecard.

LETTRES ET PROTESTATION

Le général André ignore-t-il les agissements de son cabinet? Il le prétend. Le colonel Bougon, dans une lettre qu'il adresse à la *Liberté*, prouve que s'il les ignore c'est qu'il n'a pas voulu les connaître.

En juillet 1900, une campagne de presse était organisée contre le colonel Bougon à la suite de son refus de serrer la main à un membre du cabinet du ministre. Il s'en plaignit et demanda au général André de l'entendre.

Il reçut une lettre l'informant que les communications faites à la presse n'émanaient pas du cabinet, laissant entendre que c'était le colonel lui-même qui les avait faites, et finalement refusant l'audience.

A de semblables insinuations de la part d'un chef, dit le colonel Bougon, il n'y a, pour le subordonné, qu'un argument à opposer: le mépris.

Mais si le ministre avait été un chef digne de ce nom, il se serait conformé au règlement et m'aurait reçu, et il n'en serait peut-être pas aujourd'hui où il en est.

Il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

—o—

M. Lasies, questionné par divers officiers, victimes de délations, au sujet de l'attitude à prendre à l'égard de leurs délateurs, a adressé à l'un d'eux, père de six enfants, et qui avait été dénoncé, pour avoir assisté, en tenue, à la première communion de sa fille et parce qu'il avait trois enfants chez les *Frères*, une lettre que publie la *France*.

Il lui recommande de ne pas démissionner, de se défendre contre les êtres méprisables et méprisés qui ont fait œuvre de basse policière.

Surtout ne démissionnez pas! Fuir devant la persécution serait aussi coupable que de fuir devant l'ennemi.

Gardez toujours une attitude d'une impeccable correction et laissez sans excuses les bassesses qui vous pourrissent. Vous avez raison d'être reconnaissant à Guyot de Villeneuve de son intervention.

Il lui a fallu du courage, un très grand courage pour dévoiler les infamies qui vous révoltent.

Ni lui ni nous n'avons dit notre dernier mot. Il nous sera d'autant plus facile de vous défendre que vous resterez soldats irréprochables.

Le calvaire est dur, je le sais bien.

Restez à votre poste en songeant à la France. C'est votre devoir. Ce sera votre honneur.

Le devoir est l'honneur finiront bien par avoir leur revanche.

—o—

Un des officiers, le capitaine Vignolet, du 30e régiment d'infanterie, classé dans la liste des officiers à maintenus pour la Légion d'honneur, grâce à leurs opinions républicaines connues, par M. Vadecard, bien que ne présentant pas les conditions d'ancienneté suffisante, a fait aux journaux pour protester.

Il prétend qu'il réunissait toutes les conditions, et qu'il a été également maintenu au tableau, sans que la politique y ait été pour quelque chose.

Il assure d'ailleurs qu'il ne doit son avancement qu'aux notes de ses chefs, n'ayant jamais sollicité une recommandation.

ÉCHOS DU SÉNAT

UNE QUESTION DE M. CLEMENCEAU

M. Clemenceau a adressé la lettre suivante à M. Combes:

Monsieur le président du Conseil,

J'ai le désir de vous poser à la séance du Sénat, en votre qualité de ministre des Cultes, une question sur la mission que le gouvernement de la République française a confiée à M. de Courcel auprès de M. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du pape Pie X.

S'il vous est possible de me répondre, comme je n'en doute pas, je vous serai reconnaissant de vouloir bien me fixer un jour à votre convenance.

Veuillez agréer, etc.....

LA LOI DE DEUX ANS

La Commission sénatoriale de l'armée continue son étude des modifications votées par la Chambre.

La Commission n'acceptera pas la réduction à quinze jours de la période d'instruction des réservistes.

Elle votera probablement vingt et un jours pour les réservistes et huit jours pour les territoriaux.

Le Sénat ne semble pas non plus disposé à imposer deux ans de service dans la troupe aux élèves en médecine du service de santé militaire et aux élèves de Saint-Cyr et de Polytechnique; il se mettra qu'une année de service dans les régiments, comme vient de le voter à nouveau la Commission sénatoriale de l'armée.

Le Sénat maintiendra probablement les deux ans de service des Algériens.

Reste la dernière question, qui sera très débattue, est celle de la proportion des sous-officiers dégagés, que la Chambre a réduite aux deux tiers, quantité manifestement insuffisante.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE DE PARIS

Audience du 2 novembre 1904

Septième audience ouverte à midi 35.

Le président annonce de il a reçu communication du rapport du capitaine Estach au sujet de sa mission à Nice et les lettres de Tomps à Mathilde Baumier.

Il fait ensuite lire une communication du ministre de la Guerre. Le général André annonce qu'il fait parvenir au Conseil les fiches politiques de 1898 et 1899.

Il n'en existe pas de 1900. Ces fiches sont une note de l'agent Guénée, des fiches de Zola père, de MM. Clemenceau, Philippe Dubois, Urbain Gohier, Yves Guyot, Henri Dutemps, Paul Lax, Duteville, Gaston Moch et de Mmes Mercier et Bastien.

Le ministre se fait par ailleurs aux fiches de 1903 établies par l'ex-lieutenant-colonel Picquart. Il demande que la lecture des fiches que nous venons de citer soient lues à huis clos.

On entend le capitaine Gribelin, ancien secrétaire du bureau des renseignements.

Il est interrogé sur la fameuse masse noire créée par le colonel Henry. Cette réserve spéciale avait été constituée par des prélèvements faits au service courant sur certaines rubriques.

Cette masse noire, ajoute le témoin avec émotion, n'était pas destinée à payer une agence Tricoche et Cacolet, mais à un but de défense nationale. Et si on me relevait du secret professionnel, si on faisait l'huis clos, je m'expliquerais entièrement et on verrait l'utilité de cette masse noire.

Le président insistant pour connaître l'emploi de cette réserve, M. Gribelin déclare que cette réserve spéciale a été faite sur les économies du service courant, lorsque le général Billot, ministre de la Guerre, eut réduit de 40 000 francs à 25 000 francs le crédit des renseignements. Cette réduction mettait en mal le fonctionnement du service, et c'est pour parer à cela que le colonel Henry établit la masse noire.

Le P. — Pourquoi dites-vous le colonel Henry avait eu à payer un document 12 000 francs s'il prit l'argent sur sa masse noire?

M. Gribelin. — C'est qu'alors M. Cavaignac était ministre de la Guerre. Il avait rétabli la mensualité de 40 000 francs. Le colonel Henry n'avait donc plus les mêmes raisons pour continuer sa masse noire. Il voulait, au contraire, à partir de ce moment de diminuer et non l'augmenter.

M. Rabier. — Pourquoi avez-vous seulement parlé de la masse noire devant le capitaine rapporteur?

M. Gribelin. — Parce qu'à ce moment on m'a demandé ce que signifiait une mention ainsi conçue: « Vu réserve ». J'ai pensé et j'ai dit loyalement qu'il s'agissait peut-être de la masse noire.

M. Rabier. — Il est fait en parler au procès de Rennes.

M. Gribelin. — On ne m'a posé aucune question à ce sujet.

Le P. — Avez-vous connu un fichier concernant les hommes politiques?

M. Gribelin. — Oui. Elles étaient apportées au bureau par l'agent Guénée qui recevait une mensualité et voulait la justifier.

Personne n'y attachait d'importance. On disait en parlant de ces fiches: « Ce sont les histoires de brigands de Guénée ».

Me Rabier. — N'avez-vous pas eu votre responsabilité engagée lorsque vous établissiez une comptabilité fictive pour constituer la masse noire?

M. Gribelin. — On ne peut considérer la comptabilité d'un service du fonds secret comme une comptabilité.

Me Rabier. — Mais vous avez participé aux virements de fonds?

M. Gribelin. — M. le commissaire du gouvernement est trop militaire pour ignorer qu'un subordonné doit obéissance à ses chefs. Le colonel Henry m'ordonnait d'inscrire une somme, je l'inscrivais.

Me Jules Auffray intervient pour montrer que le commissaire du gouvernement cherche à égarer les débats. Les officiers prévenus ne sont pas poursuivis pour création d'une masse noire.

Il s'agit de savoir si 25000 francs ont été remis ou non à Junkerlitz.

Mais, ajoute l'éminent avocat, puisqu'on nous a entraîné sur ce terrain, je demanderai à M. Gribelin s'il est le seul qui ait connu l'existence de cette masse noire?

M. Gribelin. — Deux officiers supérieurs dont je ne donnerai pas le nom pour ne point les compromettre dans le pays où ils sont actuellement ont connu l'emploi de l'argent de cette masse noire.

Le colonel Fauris, ancien chef du bureau des renseignements, demande alors la parole:

— Je supplie le Conseil, dit-il, de ne point laisser le témoin s'engager dans cette voie. Il y a là une question de défense nationale qui ne peut être traitée qu'à huis clos.

Le P. — Je constate que c'est de la défense qu'est venue la question.

Me Auffray. — Nous avons voulu répondre aux paroles scélérates du commissaire du gouvernement. Mais puisqu'il en est ainsi, je réserve ma question sur ce point.

Je me borne donc à demander au témoin quel est l'officier qui avait employé le mot « histoire de brigands » pour désigner les fiches.

M. Gribelin. — Les fiches, ai-je dit, ont été faites par l'agent Guénée qui est mort en 1899. C'est le lieutenant-colonel Picquart qui, je crois, leur donna le nom sous lequel elles ont été connues depuis.

Le témoin suivant est M. Cavard, directeur de la Sûreté générale.

Il démant les menées attribuées à la Sûreté générale, par le capitaine François pour la reprise de l'affaire Dreyfus.

Le P. — Etes-vous bien certain que tous vos agents soient restés étrangers à cette affaire.

M. Cavard. — On a parlé de Tomps; Tomps était un agent d'information. Il devait rechercher tout et rendre compte de tout ce qu'il savait.

Le P. — N'y avait-il pas une désintelligence entre la Sûreté générale et le service des renseignements.

M. Cavard. — Oui. Et je n'y vois pas de cause. C'est le bureau des renseignements qui a tiré le premier sur la Sûreté générale. J'ai la conviction que l'arrestation de Wessel à Nice a été une machination contre le gouvernement. On se fait arrêter que pour avoir les lettres de Tomps.

Me Rabier pose alors la question suivante à M. Cavard:

— Faites nn de vos agents qui en juillet 1899 s'est rendu chez Mme Bastian?

M. Cavard. — Non, c'est un agent du ministère de la Guerre. Je suis persuadé que l'on a voulu faire disparaître Mme Bastian au moment du procès de Rennes, et que c'est la question des renseignements qui a sévi.

Me Jules Auffray. — Le général Delanne vous a-t-il dit qu'il avait été trompé par ses officiers?

M. Cavard. — Il s'agit là d'une conversation particulière qui ne regarde personne.

Me Auffray. — Le général Delanne entendu comme témoin, a nettement démenti les propos qu'on lui attribuait.

Le capitaine François demande à rectifier certaines déclarations de la déposition de M. Cavard.

— Tout le monde, dit-il, a l'air de croire que le colonel de Galliffet quitte le ministère de la Guerre à la suite de la reprise de l'affaire Dreyfus. Ce n'est pas exact. Il a quitté le ministère de la Guerre à la suite d'une [illegible] Chambre, des bruits de coup d'Etat.

C'est pour cela que je me suis permis de me reporter à l'*Officiel* pour constater l'exactitude de mes paroles.

En ce qui concerne l'affaire Bastian, je maintiens mes affirmations.

M. Cavard a parlé de séquestration. Séquestrer un agent est un grand mot, cette tactique une idée de violence. Il est faite que, malgré que Mme Bastian, si j'avais eu quelque chose à enlever, ce n'aurait pas été Mme Bastian.

Et puis, pourquoi la mention des renseignements concernant Mme Bastian d'abord à Rennes? Jamais on ne comprendra que l'on nous ait cherché, au contraire, à pousser cette femme à aller à Rennes.

Nous n'avons agi ni dans un sens ni dans l'autre.

Aurais-je enlevé Mme Bastian? J'ai eu des doutes à Marly, cela n'est pas nécessaire un prélèvement de 25 000 francs. Cet enlèvement m'eut coûté un fiacre, soit 2 fr. 50. A la rigueur, j'aurais pu sortir cet argent de ma poche.

M. Cavard déclare que le Sûreté générale n'a jamais cherché à représenter l'affaire Dreyfus, et il faut entendre que l'on m'a « monté le coup ».

M. Cavard a pu ignorer les agissements de Tomps, ils n'en n'en n'en moins existé. Les lettres de cet agent l'établissent.

Ayant connu les agissements de Tomps mon devoir était d'en informer mon chef. Il est vraiment regrettable que les officiers qui sont devant nous soient incriminés pour avoir fait leur devoir.

Je demande à M. Cavard s'il est apprit qu'un officier ou un agent du bureau des renseignements cherchait à représenter l'affaire Dreyfus et il n'en avait pas avertis ses chefs?

M. Cavard. — Mon devoir est été de les prévenir. Mais ma conviction est que l'on a tendu un piège à Tomps.

Le capitaine François. — Je proteste contre ces dernières paroles. Aucun piège n'a été tendu. Ce n'est pas nous qui avons fait arrêter Wessel.

La séance est suspendue à 2 h. 45.

A la reprise, 3 heures, M. Hennion, commissaire principal de la Sûreté générale, est introduit.

Le président lui demande s'il a su que la Sûreté générale avait cherché à représenter l'affaire Dreyfus.

— Je n'ai jamais entendu parler de cette reprise. Cela ne concernait pas, d'ailleurs, la Sûreté générale mais le ministère de l'Intérieur.

M. Rabier, revenant sur l'affaire Bastian, questionne le témoin sur l'incident de juillet 1899.

— Connaît-on quelque chose de vingt service, dit-il, qui s'est rendu chez cette femme?

R. — C'était, en effet, un ancien agent de mon service, mais il agissait pour le compte d'un journal.

M. Hennion ajoute que si la Sûreté générale s'était occupée un peu plus de l'affaire Dreyfus et le bureau des renseignements un peu moins, les accusés n'en seraient pas là.

Le P. — Mais ce n'est pas l'affaire Dreyfus qui les a amenés ici?

M. Hennion. — C'est une des conséquences de l'affaire.

M. Cavard ayant déclaré tout à l'heure que M. Tomps n'était pas à proprement parler de la Sûreté générale, n'étant qu'un simple agent d'informations, Me Henri Bonnet demande au témoin quelle était la situation exacte de M. Tomps.

R. — Commissaire spécial adjoint de la Sûreté générale.

Me Henri Bonnet. — Cela nous suffit.

Le capitaine François fait remarquer qu'il est étrange que l'agent qui l'accuse agent de la Sûreté générale qui n'est présenté chez Mme Bastian fut porteur d'une carte de la Sûreté générale.

— Les cartes, dit-il, ne circulent pas comme les correspondances d'un tramway. (Rires.)

M. Hennion ajoute le capitaine pourrait peut-être nous dire le nom de l'agent qui a cet présenté le même jour chez M. Brucker, agent du service des renseignements et chez la femme de ce dernier?

M. Hennion. — J'étais à Rennes à ce moment, je ne sais rien.

Voici enfin M. Tomps, aujourd'hui directeur de la Sûreté à Monaco. Il est entré au service des renseignements en 1899 et a quitté quelque temps le service du colonel Picquart.

Le témoin reconnaît avoir connu de l'affaire Dreyfus avec l'agent Brucker.

Il voulait savoir si c'était lui qui avait communiqué le bordereau Dreyfus au service des renseignements.

M. Tomps ajoute que même qu'il ait jamais su pourquoi, on a empêché Brucker d'avoir des relations avec lui.

Le capitaine François se lève.

— Je vais, dit-il, donner l'explication que réclame M. Tomps.

Nous avons reçu l'ordre de ne pas nous occuper de l'affaire Dreyfus, nous avons transmis cet ordre à tous nos agents. C'est pourquoi que Brucker a rompu toute relation avec le témoin.

Sur une question du commissaire du gouvernement, M. Tomps arrive alors à l'affaire Wessel.

Cet officier allemand fut, on le sait, arrêté à Bruxelles. L'extradition fut accordée, mais on sait il parvint à s'échapper et se rendit en France.

Le témoin. — Il est à Paris, place de la Bourse une entrevue avec Wessel. Il l'avertit de la présence à Nice d'officiers allemands et lui conseille de ne pas se rendre dans cette ville.

— Aussi, quel ne fut pas mon étonnement, dit M. Tomps, quand j'apprie son arrestation à Nice. M. Wessel m'écrivit, me demanda de venir le voir, me disant qu'il avait des choses à m'apprendre m'intéressant personnellement. Je n'ai pas bougé. Wessel écrivit alors au ministre de la Guerre: celui-ci me fit appeler, me dit qu'il s'était trompé pour le service des renseignements et me demanda d'aller à Nice. M. Cavard estima qu'il était préférable de faire recevoir la déclaration de Wessel parce qu'un qui ne fut pas intéressé, et c'est M. Boisière, commissaire central, qui fut chargé de cette mission. Il y a à ce sujet des procès-verbaux qui sont des 3 et 4 mai 1900.

Dans le deuxième procès-verbal, Wessel affirme qu'avant d'aller à Nice il a prévenu le capitaine Maréchal. Celui-ci lui aurait répondu: « Vous êtes sous la sauvegarde de l'état-major, vous n'avez rien à craindre. Le commissaire spécial est prévenu. » Confiant dans ces paroles Wessel est allé à Nice et a été arrêté.

Le P. — Ce serait, dans ces conditions, le capitaine Maréchal qui aurait fait arrêter Wessel?

M. Tomps. — Wessel est sujet à caution, cependant il est bien invraisemblable qu'il n'ait pas parlé de son voyage à Nice au capitaine Maréchal.

Le P. — Arrivons aux lettres saisies sur Wessel.

M. Tomps. — Mathilde Baumier m'avait dit que Pzborowski lui avait parlé de l'achat du témoignage de Czernuski, j'écrivis à cette dernière pour lui demander d'avoir des détails à ce sujet.

Le président, à la demande du témoin, ordonne la lecture des déclarations faites à Nice par Wessel en commissaire Boissière.

Wessel aurait confirmé à ce fonctionnaire les déclarations de Mathilde Baumier à M. Tomps.

Il lui aurait dit, notamment, qu'il n'était pas douteux que ce fût Pzborowsky qui avait procuré le témoignage de Czernuski à l'état-major.

Le greffier lit également une lettre adressée par Wessel au capitaine Maréchal. Le prisonnier reproche à l'officier de l'avoir envoyé à Nice et de ne faire aucune démarche pour le faire mettre en liberté.

On lit aussi des lettres de Tomps à Mathilde Baumier. Le témoin tutoie cette femme et l'engage à se méfier.

Pour M. Tomps l'arrestation de Wessel à Nice et la saisie des papiers de cet agent n'a eu d'autre but que de provoquer la chute du ministère.

Rapportant une conversation qu'il eut avec le général de Galliffet, le témoin prétend que le ministre lui aurait dit:

« J'ai été obligé de me débarrasser du lieutenant-colonel Rollin parce que cet officier se rendait aux frais du service des renseignements chez lui dans l'Est. »

Me Alpy. — Nous verrons si le général de Galliffet vient confirmer ces paroles.

(*Voir la suite aux Dernières Nouvelles*)

LE MOIS DU PURGATOIRE

A JÉRUSALEM

La messe du premier lundi (7 novembre) sera célébrée à la grotte de l'Agonie à *Gethsémani*. Chaque jour de ce mois des trépassés, une messe est célébrée pour les associés et leurs défunts. Chaque dimanche la communauté fait les stations du Calvaire, de l'Invention de la Sainte Croix et du glorieux Sépulcre, afin d'y prier pour les vivants et les défunts de l'association. Chaque vendredi, chemin de croix sur la voie douloureuse avec les indulgences nombreuses en faveur des Ames du Purgatoire.

Les fidèles peuvent participer à ces nombreuses prières et indulgences en donnant leur nom à la pieuse association des Croisés du Purgatoire.

Demander le notice au secrétariat de l'œuvre, 22, rue de l'Université, Paris VII.

IIIe Pèlerinage national à Rome

POUR LES FÊTES DU 8 DÉCEMBRE

Départ de Paris le 30 et de Lyon le 30 novembre. Coucher à Turin. Visite de Milan toute l'après-midi du 1er décembre. Départ pour Rome le lendemain 2. Messe à Notre-Dame de Lorette. Visite à Naples et à Pompéi. Audience, Congrès marial, fêtes du 8 décembre, canonisation le 11. — Départ de Rome le 14 décembre pour, après les cérémonies de la canonisation, le 14. Visite de Pise et arrivée à Paris. Rentrée à Lyon le 15 et à Paris le 16.

Réductions habituelles pour repas, sur tous les réseaux, soit Paris, soit Lyon, suivant la région de la gare d'origine, soit Marseille.

Président du pèlerinage: M. le vicaire général Odelin, président du Comité. — Directeur: MM. les chanoines Bonhaire et Lascelle.

Demander la circulaire détaillée au bureau central du Comité national, 5, Lamarck, Paris, XVIIIe.

Un groupe limité pourra prendre part à audience du Vendredi.

Prix du voyage à partir: 1re cl. avec hôtel à Rome, 650 fr.; 2e cl., 525 fr.; 3e cl. avec Sainte-Marthe du Vatican, 355 fr.; 3e cl., 305 fr.

De Lyon à Lyon: 1re cl. avec hôtel à Rome, 557 fr.; 2e cl., 415 fr.; 3e cl. avec Sainte-Marthe du Vatican, 325 fr.; 3e cl., 257 fr. tout compris.

Un groupe partira de Marseille le 26 novembre, retour le 15 décembre.

S'adresser pour un groupe, soit M. Vau Lamarck, soit à M. l'abbé Portus, aumônier, rue de Perrus, Annonay (Ardèche).

Prix des places (tout compris): de Marseille à Marseille, 1re cl. avec hôtel à Rome, 521 fr.; 2e cl., 375 fr.; 3e cl. avec Sainte-Marthe du Vatican, 305 fr.; 3e cl. 255 fr.

On devra de plus les inscriptions pour le Pèlerinage national soient faites le 10 novembre au plus tard.

Nos amis défunts

M. le comte de Bertouit, le 8 octobre dernier, et Mme Victorine Faisan, le 8 du même mois, sœur et belle-mère de Monsieur Vermeil, rue de Bertouit, qui chaque année, depuis long ans, accompagne le pèlerinage de Notre-Dame de Salut à Lourdes, en sa fête se donne avec une rare bonté et un dévouement au soin des malades. —

Mme Vve Watson, à Neuilly. — M. Stanislas Manchon, à Saint-Cloud, le 30 octobre, à 61 ans. — M. Louis Baillent, ancien chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, décédé à Saint-James (Manche), le 30 octobre, à 75 ans. — M. l'abbé Pierre Dubec, curé doyen du Salut, 84 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT

(*400 jours d'indulgence*)

Recommandation

Un père de famille malade.

CROISADE DU CHAPELET POUR LA FRANCE

Le total des chapelets promis et enregistrés par le général des chapelets pendant ce mois d'octobre écoule est de 1 340 000.

Pour faire partie de la Croisade donner le nombre des chapelets promis à M. J. Blanchet, directeur de l'Eglise de Fourvière, place Bellecour, 26, à Lyon. On ne publie pas les noms.

A COMPIÈGNE

On nous écrit:

La propagande de la Croix organisée par le Comité de la bonne presse de Compiègne a produit d'excellents résultats. Le dévoué président des Pages du Carnet de Lille, M. Gottrebeur, secondé par quelques jeunes gens nouveaux Chevaliers de Crotus, distribuèrent gratuitement pendant une semaine des numéros de notre journal et recueillirent de nombreux abonnements.

Une séance récréative offerte aux nouveaux abonnés, comme à plus de 400, obtint un magnifique succès.

Pendant trois quarts d'heure, M. Gottrebeur, nous tint sous le charme de son aimable parole et nous expliqua en une conférence avec projections comment on fait un grand journal quotidien. Successivement passèrent devant nos yeux émerveillés les différents services de la Maison de la Bonne Presse.

De vigoureux applaudissements accueillirent les paroles vibrantes de foi du conférencier.

Une comédie en un acte et quelques chansonnettes terminèrent cette petite séance qui permit heureusement aux dévoués serviteurs de